



ACADÉMIE  
DE NORMANDIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# BTS Communication Session 2023

**Les épreuves ponctuelles**

# Le champ d'activités du titulaire du BTS Communication

Le titulaire du BTS Communication **conçoit et met en œuvre des opérations de communication**, qui peuvent revêtir une forme publicitaire, événementielle, relationnelle, dans le cadre de campagnes commerciales, institutionnelles, sociales ou publiques.

**Son activité principale consiste à produire et à commercialiser des solutions de communication** permettant de répondre aux attentes de publics variés.

Il coordonne, planifie, budgétise et contrôle les différentes tâches de communication. Il assure le lien entre l'annonceur et les différents intervenants. Son action s'inscrit dans le respect des exigences professionnelles particulièrement en ce qui concerne la qualité et la déontologie.

**Le titulaire du BTS Communication** remplit les missions suivantes :

- Mise en œuvre et suivi de projets de communication
- Conseil et relation annonceur
- Veille opérationnelle

# L'épreuve E6 – Le contexte de travail

## Deux fonctions (F1 et F3) et des compétences professionnelles

L'ensemble de ces compétences doivent être **travaillées en classe (cours & atelier ) ainsi qu'en entreprise.**

Elles aboutissent à la **rédaction des fiches constituant le passeport professionnel** et la production de « preuves » pour le jour de l'examen en **juin 2023.**

F1	F3
<p>C11.1 S'approprier la demande de l'annonceur</p> <p>C11.2 Identifier les solutions à mettre en œuvre dans le projet</p> <p>C11.3 Préparer le cahier des charges du projet</p> <p>C12.2 Assurer la coordination des actions, leur suivi et leur contrôle</p> <p>C12.3 Réguler le projet</p> <p>C13.1 Préparer et acheminer les documents techniques</p> <p>C14.1 Participer à l'élaboration du message</p> <p>C14.2 Elaborer les documents porteurs du message</p> <p>C14.3 Assurer le suivi de la production.</p>	<p>C31.4 Rechercher et sélectionner des sources</p> <p>C33.1 Sélectionner des informations</p> <p>C33.2 Actualiser une base d'informations</p> <p>C34.2 Participer à la sécurité du système d'information</p>

# L'épreuve E6 – projet & productions– Règlement d'examen

L'évaluation porte sur deux objets distincts :

- **Le projet de communication mené par le candidat** en milieu professionnel, soit à l'occasion d'un ou plusieurs stages ou lors de son exercice professionnel, et/ou à l'occasion des travaux en atelier ;
- **Les productions ponctuelles** réalisées soit en milieu professionnel, soit en ateliers de production. *Par production on entend la mobilisation des compétences C14.1 à C 14.3.*

<b>Première phase (durée : 20 minutes au maximum), centrée sur le projet.</b>	<b>Deuxième phase (durée : 10 minutes au maximum), centrée sur la production.</b>	<b>Troisième phase (durée : 10 minutes au maximum), centrée sur le parcours professionnel.</b>
<p>Le candidat est <b>interrogé sur le projet à partir</b> des informations figurant dans la fiche Projet et des situations « Projet » référencées dans le passeport professionnel. <b>Dans un premier temps, le questionnement de la commission permet au candidat d'explicitier son projet.</b> Dans un second temps, <b>la commission d'interrogation fera varier, par le questionnement, différents paramètres du « Projet »</b> pour vérifier l'acquisition des compétences revendiquées dans le passeport professionnel. <b>Ces modalités permettent à la commission de fonder son évaluation des compétences sur le niveau de conceptualisation et la capacité de transfert du candidat.</b></p>	<p>Cette phase <b>prend appui sur les situations professionnelles rencontrées par le candidat dans le domaine de la production</b> et répertoriées dans le passeport professionnel ainsi que sur les supports présentés par lui au moment de l'épreuve.</p> <p><b>L'entretien</b> entre la commission et le candidat doit permettre de <b>vérifier par sondage</b> le degré de maîtrise des compétences de production revendiquées dans le passeport professionnel.</p>	<p>La commission d'interrogation <b>conduit un entretien destiné à apprécier la capacité du candidat à évaluer l'ensemble de son parcours professionnel.</b></p> <p>La commission d'interrogation apprécie la <b>capacité du candidat à porter un regard réflexif sur l'étendue des compétences acquises</b>, la pertinence et l'efficacité professionnelles qui caractérisent son parcours de formation.</p>

# L'épreuve E4 – Le contexte de travail

## La fonction F2 et des compétences professionnelles de deux classes de situation (**vente & achat**)

L'ensemble de ces compétences doivent être **travaillées en classe (cours & atelier )** ainsi qu'en entreprise.

Elles aboutissent à la **rédaction des fiches constituant le passeport professionnel** et la production de « preuves » pour le jour de l'examen en **juin 2023**.

<b>C21 Conseiller et vendre</b>	<b>C22 Instaurer et entretenir des relations durables avec les prestataires</b>
C21.1. Préparer les outils de vente C21.4. Préparer la prospection C21.5. Suivre la prospection C21.6. Installer une relation commerciale C21.8. Proposer des solutions de communication C21.9. Préparer la négociation C21.10. Présenter et valoriser la proposition commerciale C21.11. Ajuster et finaliser la proposition C21.12. Gérer le dossier annonceur	C22.1. Formaliser le cahier des charges par type de prestataires C22.2. Choisir des prestataires C22.3. Négocier l'achat de prestations

# L'épreuve E4 – Relations commerciales – Règlement d'examen

L'évaluation porte sur deux classes de situation distinctes :

- 2.1. : Vente de solutions de communication ;
- 2.2 : Achats de prestations.

Aucune simulation n'est demandée au candidat.

<i>Première partie (10 minutes au maximum)</i>	<i>Deuxième partie (durée : 30 minutes au maximum)</i>
<p>Un <b>entretien</b> qui vise à <b>évaluer la professionnalité du candidat</b> dans les deux classes de situation.</p> <p>Après que <b>le candidat ait rapidement présenté seul</b>, sans être interrompu par le jury, <b>l'ensemble de son parcours professionnel</b> dans le domaine des <b>relations commerciales, la commission engage alors un dialogue le conduisant à faire un bilan de ses acquis</b> au cours des deux années de formation.</p> <p>La commission fonde son évaluation sur <b>l'efficacité relationnelle, la pertinence et la réflexivité</b> dont fait preuve le candidat à travers sa capacité à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Obtenir les résultats attendus grâce à ses compétences relationnelles</li><li>- Choisir les moyens les plus adaptés pour atteindre les objectifs fixés</li><li>- Porter un regard critique sur son parcours</li></ul>	<p>Cette phase <b>prend appui sur les situations professionnelles, réelles ou simulées</b>, rencontrées par le candidat dans le domaine des relations commerciales et répertoriées dans le passeport professionnel ainsi que sur les supports présentés par lui au moment de l'épreuve.</p> <p><b>L'entretien</b> permet à la commission de <b>vérifier par sondage le degré de maîtrise des compétences mobilisées</b>. Elle le fait selon <u>deux axes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La commission demande <b>d'abord au candidat d'explicitier certaines situations figurant dans le passeport</b> professionnel.</li><li>- La <b>commission questionne ensuite le candidat sur plusieurs situations</b> qui appartiennent à la classe 2.1. : Vente de solutions de communication <u>et</u> d'autres appartenant à la classe 2.2 : Achats de prestations. <b>Pour chacune d'entre elles, de manière systématique, elle propose oralement au candidat une modification des paramètres</b>. Ces changements sont significatifs tout en ne modifiant pas exagérément la situation d'origine et en conservant un caractère réaliste. Le candidat est ainsi en mesure de montrer comment il gère, dans ces nouveaux contextes proposés, la variabilité des situations.</li></ul>

# L'épreuve facultative : engagement étudiant

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale **d'une durée de 20 minutes** qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes).

Elle se déroule **dans la continuité immédiate de l'épreuve E6.**

Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

L'étudiant peut **approfondir des compétences de l'épreuve E6** ou **développer des compétences spécifiques** d'un domaine ou une activité professionnelle du référentiel du BTS Communication **évaluées par l'épreuves E6.**

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte ;
- la description et l'analyse de(s) activité(s) ;
- la présentation des démarches et des outils ;
- le bilan de(s) activité(s) ;
- le bilan des compétences acquises.